

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis deux mois, & en ESPAGNE & PORTUGAL depuis le mois dernier.

GENES. La réforme dans les troupes résolue par la République, & annoncée dans nos deux Journaux de Mars & d'Avril, est exécutée à un point qui auroit de quoi étonner, si les affaires à finir dans la *Corse* y redemandoient du monde : car, à peine y en a-t-il pour donner suffisamment aux Places & aux Côtes de l'Etat, les Garnisons & les Gardes qui y sont nécessaires. Cette réforme, sans doute pour raison, est fortement tombée sur les Régimens Corfes, dont quinze Compagnies en ayant été congédiées, à peine il reste 300 hommes des troupes de cette Nation au service de la République. Les Gendarmes ayant subi la même réforme, nombre de Soldats de ce Corps se sont enrôlés dans celui de *Royal Corse*, lequel, comme on le sçait, n'en compose plus qu'un avec le Régiment Royal-Italien au service de France qui est en Corse. Mais les femmes de ces Soldats, munies de Passports du Comte de Marbeuf, Maréchal de Camp & Commandant des troupes Françoises dans l'Isle, étant revenues à leurs domiciles, ont été contraintes de s'en retirer & de se réfugier dans les différentes Places Genoïses qu'occupent les François ; parce que les Mécontens, maîtres des lieux où ces femmes étoient rentrées, n'ont pas voulu les y souffrir,